

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2013

Publication : 03/06/2013

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU 16 MAI 2013**

**DECISION**

**Numéro 13 – 05 – 036**

---

**Décision 1 : Attribution du marché d'acquisition d'un logiciel de gestion de la formation.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 avril 2013, s'est réuni le jeudi 16 mai 2013 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

*Étaient présents* : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

*Était excusée* : Madame Nadia Sémache.

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Dans le cadre du projet d'établissement, une action est conduite dont l'objectif est de proposer un renouvellement des outils informatiques de gestion administrative lorsque les outils actuels ne correspondent plus aux besoins du service ou lorsque la société en charge de la prestation se désengage.

A ce jour, l'établissement a acquis un outil de gestion administrative des marchés (outil qu'il ne possédait pas auparavant) et a renouvelé le logiciel « finances » (l'ancien prestataire ne proposait plus d'évolution de son produit)

Pour l'année 2013, il a été envisagé de renouveler le logiciel spécialisé dans la gestion de la formation de tous les personnels (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratifs et techniques).

Une consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Le soumissionnaire doit être en mesure de répondre aux caractéristiques générales suivantes :

## Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2013

Publication : 03/06/2013

Acquisition d'une solution logicielle de gestion de la formation (installation, paramétrage-migration, accompagnement aux tests et au démarrage...).

↳ Développement de flux et d'interfaces pour l'interconnexion du logiciel acquis avec les applications métiers du SDIS (logiciel des ressources humaines notamment).

↳ Contrat d'assistance et de maintenance (veille statutaire dont l'intégration des dispositions réglementaires relatives à la formation des personnels).

↳ Formation des agents.

Le marché est divisé en 2 phases définies comme suit :

*Phase numéro 1* : mise en œuvre et garantie. Cette phase commencera à la date de notification du marché et s'achèvera à la vérification positive de service régulier pour la partie « mise en œuvre ». Le point de départ du délai de garantie est la date d'admission de la vérification de service régulier.

*Phase numéro 2* : maintenance. Elle prendra effet à compter de la fin de garantie pour une durée de cinq ans.

Le montant de la phase numéro 1 a été estimé à 59 000 € HT et la maintenance annuelle à 7 600 € HT. Le budget intègre cette dépense (sections d'investissement pour l'acquisition et de fonctionnement pour la maintenance)

La commission d'appel d'offres a examiné les offres lors de sa réunion du 16 mai 2013.

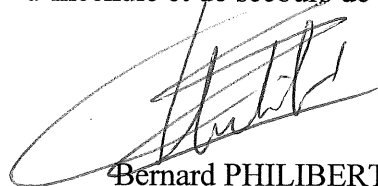
**Vu le rapport présenté par le Président,  
Vu la décision de la commission d'appel d'offres  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché à la société Gilbert Consultants, domiciliée à Massy. Le Président est autorisé à signer les pièces du marché.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT